



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2018-185

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Cabinet

R03-2018-09-03-030 - Arrêté du 3 septembre 2018 accordant la médaille d'honneur
Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018
(6 pages) Page 3

DEAL

R03-2018-09-20-001 - arrêté autorisation de circuler et de stationner sur le DPM (3 pages) Page 10

DRL

R03-2018-09-10-007 - Arrêté portant délégation de compétence relatif à certains actes
administratifs individuels de gestion de la population pénale MG (2 pages) Page 14

R03-2018-09-12-001 - Arrêté portant subdélégation de signature relatif à certains actes de
gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire MG (4
pages) Page 17

Cabinet

R03-2018-09-03-030

Arrêté du 3 septembre 2018 accordant la médaille
d'honneur Régionale, Départementale et Communale à
l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018

PREFET DE LA REGION GUYANE

CABINET

A R R E T E du 3 septembre 2018

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018**

Le Préfet de la région Guyane
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,
- Vu** le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,
- Vu** l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;
- Vu** le décret n° 201-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 2 août 2017 portant nomination du Préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane Monsieur Patrice FAURE ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ABAADOU Wellem**
Adjoint Technique principal de 2^e classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MARIPASOULA.
- **Madame ALFRE Micheline**
Adjoint Administratif principal de 2^e classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Monsieur APOUYOU Dioman Étienne**
Adjoint Technique principal de 2^e classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à PAPA ICHTON.
- **Monsieur ASSARD Jim Faustin**
Adjoint Technique principal de 2^e classe, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.
- **Madame ATHANASE Viviane**
ATSEM principal de 2^e classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame CHRISTOPHE Yolaine**
Rédacteur Territorial principal de 1^{ère} classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.

- **Madame CLET Julie**
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.
- **Madame DINGA Martine**
Adjoint Administratif principal de 2è classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Monsieur DJABA Faufé**
Adjoint Technique principal de 2è classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à PAPA ICHTON.
- **Madame DRAYTON Simone**
Adjoint Administratif principal de 2è classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.
- **Madame ELIBOX Joëlle**
Adjoint Technique principal de 2è classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à MONTSINERY-TONNEGRANDE.
- **Monsieur LAMONAIE Denis**
Adjoint Technique principal de 2è classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MARIPASOULA.
- **Madame LEON Marie-Line**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame LINYON Juliette**
Puéricultrice cadre supérieur de santé, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.
- **Monsieur MARSOT Gilles**
Administrateur hors classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guyane, demeurant à CAYENNE.
- **Madame MIRVAL Maud**
Ingénieur en chef, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Madame PONET Ange-Alberte**
Rédacteur principal de 1ère classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guyane, demeurant à MACOURIA TONATE.
- **Madame PONET Sylviane**
Adjoint administratif, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MACOURIA TONATE.
- **Monsieur POTEAU Marcel**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame PREPONT Tiburce Rolande**
Adjoint Technique principal de 2è classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.
- **Monsieur RINGUET Elie**
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.
- **Madame ROMAIN Mercedes**
Rédacteur principal de 1ère classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guyane, demeurant à MACOURIA TONATE.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Madame ADELSON Arletty**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MACOURIA TONATE.
- **Madame AGOUTI Elina**
Adjoint Technique, Mairie de Maripasoula, demeurant à MARIPASOULA.

- **Madame BLEZES Béatrice**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MATOURY.
- **Madame CHITOO Danielle**
Rédacteur principal de 1ère classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guyane, demeurant à MATOURY.
- **Madame DECATER Claire**
Adjoint Technique Territorial de 2ème classe, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.
- **Monsieur DESBONNES Jocelyn**
Adjoint Administratif de 2ème classe, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guyane, demeurant à CAYENNE.
- **Madame DESIRE Katina**
Adjoint Administratif, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.
- **Madame ENIMODE Régine**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Monsieur EVARISTE Roland**
Agent de Maîtrise principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à MATOURY.
- **Monsieur FIRMIN Armand**
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame HENRION-ZIGAULT Myrna**
Technicien Paramédical de classe supérieure, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Monsieur HORTH René-Serge**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MACOURIA TONATE.
- **Monsieur JOSEPH Alex**
Adjoint Technique, Mairie de Maripasoula, demeurant à MARIPASOULA.
- **Monsieur JOSEPH Bernard**
Adjoint Technique, Mairie de Maripasoula, demeurant à MARIPASOULA.
- **Madame JOSEPH Sonia**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2è classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Madame LABRUNE Martine**
Adjoint Technique, Mairie de Maripasoula, demeurant à MARIPASOULA.
- **Madame LESPORIS Françoise**
Adjoint Administratif, Mairie de Maripasoula, demeurant à MARIPASOULA.
- **Madame LESPORIS Gisèle**
Adjoint Technique, Mairie de Maripasoula, demeurant à MARIPASOULA.
- **Madame LETARD Nelly**
Rédacteur Principal de 1er classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame LONY Marie Jocelyne**
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Madame LOUPEC Marie-Line**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame LUAP Félicité**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

- **Monsieur MADERE Octave**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame MARIE Myriam**
Adjoint Administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame METELLA Joséphine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à ROURA.
- **Monsieur NABO Vermond**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame NOEL Sylvia**
ATSEM de 1^{er} classe, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.
- **Madame ORPHION Roseline**
Adjoint Administratif, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MATOURY.
- **Monsieur PARCILY Raymond**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame PARSADE Emmanuella**
Adjoint Technique principal de 2è classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Madame PICAUT Marivonne**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame RODRIGUES PACHECO Marie-Claire**
Adjoint Technique d'Entretien Qualifié, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.
- **Madame ROUGIER Sergine**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à KOUROU.
- **Madame TIEN-LIONG Aline**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame TRIBORD Nicole**
Rédacteur principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.
- **Madame WILLIAM Sandra**
Rédacteur principal de 1ère classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Monsieur ACHILLE Abel**
Chef de police municipale, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Madame AGOT Pauline**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Madame ALAIS Marie-Reine**
Adjoint Administratif principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.
- **Madame BAPTISTE Ramone**
Adjoint Administratif principal de 1ère classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Monsieur BARTEBIN Patrick**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.

- **Madame BLINKER Jacqueline**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame BRIQUET Marie-Marguerite**
Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE KOUROU, demeurant à MACOURIA TONATE.
- **Madame BROTHERRSON Emilie**
Adjoint Administratif, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MACOURIA TONATE.
- **Monsieur CABERIA Gilbert**
Technicien principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame CARASCO Rose-Marie**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Monsieur CERIN Étienne**
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame CESTO Marie-Line**
Auxiliaire Puériculture principale de 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MATOURY.
- **Monsieur CHATENAY Guy**
Opérateur des APS principal, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Monsieur CHONG-HUE Robert**
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame CLET Alberte Julie**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Monsieur FARNABE Justin**
Éducateur Territorial APS principal de 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MATOURY.
- **Madame FREDERIC Alberte**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Monsieur FUNERAT Victor**
Agent de Maîtrise principal, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MATOURY.
- **Madame GRONEVELTD Justine**
Adjoint Technique principal de 2ème classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Madame GUY Marthe**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Monsieur HIERSO Michel**
Adjoint Administratif principal de 2ème classe, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.
- **Madame INNOCENT Line**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2è classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à MATOURY.
- **Madame LONY Juliette**
Adjoint Technique principal de 2ème classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Madame LOUPEC Marie-Line**
Adjoint Administratif principal de 2ème classe, Mairie de REMIRE MONTJOLY, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Madame MARIE-JOSEPH Maud**
Adjoint Administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MACOURIA TONATE.

- **Monsieur MINGO José**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Monsieur MONTGENIE Richard**
Agent de Maîtrise Territorial principal, Collectivité Territoriale de Guyane, demeurant à CAYENNE.
- **Monsieur PARCILY Roger**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Monsieur POLEON Antoine**
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Monsieur POLONY Raymond**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame RIBAL Dorothy**
Animateur principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame RONDA-SYLVA Maud**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame SAINT-PHLOUR Marie-Reine**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Monsieur SAMSON Alex**
Adjoint Technique, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame SANSSOUCI Alberte**
Adjoint du patrimoine, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame SANSSOUCI Joëlle**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à REMIRE-MONTJOLY.
- **Monsieur SERANOT Hugues**
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MACOURIA TONATE.
- **Monsieur STEPHANT Jean-Robert**
Agent de Maîtrise principal, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à CAYENNE.
- **Madame STEPHANT Simone née BIOCHE**
Adjoint Administratif de 2ème classe, MAIRIE DE CAYENNE, demeurant à MATOURY.

Article 4 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cayenne, 7 rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Exécution et publication

Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Olivier GINEZ

DEAL

R03-2018-09-20-001

arrêté autorisation de circuler et de stationner sur le DPM

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Direction de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement

Service Fleuve, Littoral,
Aménagement et
Gestion

Unité Littoral

**Arrêté
portant autorisation de circuler et de stationner sur le domaine public maritime
sur la plage de la cocoteraie située sur le littoral de la commune de Kourou**

LE PRÉFET DE LA RÉGION DE GUYANE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code du sport ;

Vu le décret n° 2010-146 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et régions d'outre-mer ;

Vu le décret du 02 août 2017 portant nomination de Monsieur Patrice FAURE, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2017 portant nomination de Monsieur Raynald VALLEE, directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Guyane ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2018-01-16-013 du 16 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Raynald VALLEE, directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2018-06-12-007 du 12 juin 2018 portant délégation de signature administrative et financière au personnel d'encadrement de la DEAL ;

Vu la demande déposée par l'entreprise SUB SERVICE GUYANE, représentée par Monsieur Stéphane VIGLIONE, en date du 13 septembre 2018 relative à la demande de dérogation de circuler sur le domaine public maritime de Guyane

Vu l'avis du service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et Paysages de la DEAL de Guyane, en date du 01 mars 2018 ;

Considérant l'arrêté n° R03-2018-06-20-008 approuvant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établie au profit d'Orange SA sur une dépendance du domaine public maritime portant sur l'installation, l'atterrage et l'exploitation d'un câble sous-marin de télécommunication « Kanawa » sur la plage de la Cocoteraie, commune de Kourou.

Considérant que les clauses et conditions du présent arrêté tiennent compte de la nature des travaux, objet de l'arrêté n° R03-2018-06-20-008 ;

Considérant que l'activité envisagée n'est pas contraire aux intérêts des usagers ;

ARRETE

Article 1 : Nature de l'autorisation

Le pétitionnaire, entreprise SUB SERVICE GUYANE, représentée par Monsieur Stéphane VIGLIONE, est autorisée à faire circuler des véhicules et engins à moteur dans le cadre des travaux portant sur l'installation, l'atterrage d'un câble sous-marin de télécommunication « Kanawa » sur la plage de la Cocoteraie, commune de Kourou.

Article 2 : Durée

La présente autorisation est accordée du 25/10/2018 au 02/11/2018.

Sa durée ne saurait, en aucun cas, dépasser les dates fixées et l'occupation cessera de plein droit à l'issue des périodes autorisées.

Article 3 : Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Agents de l'administration

Le pétitionnaire sera tenu, en outre, de se conformer à toutes les prescriptions générales ou particulières, existantes ou à venir sur la gestion du domaine public, qui pourraient lui être ordonnées par les agents de l'État. L'inobservation de ces prescriptions pourra entraîner la résiliation de la présente autorisation.

Les agents de l'État, auront constamment libre accès à l'emprise faisant l'objet de la présente autorisation.

Article 5 : Constitution de droits réels

La présente autorisation d'occupation temporaire du domaine public n'est pas constitutive de droits réels, en application des articles L. 2122-2 et 3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 6 : Clauses particulières – Sécurité Publique

- Veiller à ce que le nombre d'engins soit limité au strict nécessaire (conformément à la liste en annexe) et qu'ils circulent à une vitesse qui ne pourra excéder 30km/h;
- En cas de pollution accidentelle (fuite d'hydrocarbures...), le véhicule concerné devra immédiatement être évacué du DPM et les lieux nettoyés ;
- Mettre des barrières de sécurité normalisées pour interdire l'accès du public au chantier ;
- Mettre à disposition des personnels tous les moyens et matériels de sécurité nécessaires ;
- Veiller à disposer d'un encadrement ainsi que d'un personnel compétent et qualifié notamment en matière de sécurité ;
- Veiller à remettre les lieux en état après chaque intervention. Aucun matériau, déchet ou gravât ne devra subsister sur le DPM à l'issue de l'intervention ;
- Rétablir les lieux et abords dans leur état primitif en fin de travaux .

Article 7 : Affichage

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Kourou ainsi que sur le site durant les travaux.

Article 8 : Publication et exécution

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de notifier le présent arrêté au pétitionnaire.

Le secrétaire général de la préfecture de la Région Guyane, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane, le maire de la commune de Kourou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Guyane.

Cayenne, le **20 SEP. 2018**

Pour le Préfet de la Région Guyane,
par délégation
le Directeur de l'Environnement,
l'Aménagement, et du Logement
Par subdélégation,
Le chef de l'unité Littoral,



Cyril FARGUES

**Le responsable de l'Unité Littoral
Cyril FARGUES**

5 Détail des véhicules (chaque véhicule doit être recensé dans le tableau suivant)

Type	Immatriculation (le cas échéant)
VL NAVARRA 4x4	630 AQA973
PELLE HYUNDAI	210 / 250
PELLE CATERPILLAR	219
PELLE HITACHI	250
TRACTEUR FENDT	926
TACTEUR CASE	7220

Les immatriculations peuvent être fournies 15 jours avant la date de début de la circulation (par mail ou télécopie). En cas de non transmission de ces immatriculations dans les délais, la demande ne pourra être instruite

6 Liste des chauffeurs : (Le nombre de chauffeurs peut être supérieur au nombre de véhicules) A noter que les chauffeurs doivent disposer du permis adéquat et en cours de validité.

Nom	Prénom
VIGLIONE	STEPHANE
WALICKE	MENALOB
POMBA	RAMON
DA SILVA	SERGE
ABESENS	AFONSOEA
GIRARD	FRANCOIS

7 Engagement du demandeur : S.S.G. STEPHANE VIGLIONE

Je m'engage à ne pas porter atteinte à l'état naturel du Domaine Public Maritime

Date 12 / 09 / 2018

Signature :



A CAYENNE Le : 12 / 09 / 2018

Signature du demandeur :

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT (format A4)

Un plan de localisation (extrait de carte IGN ou de cadastre ou autre) devant indiquer la zone de circulation et les accès à la plage
L'engagement à ne pas porter atteinte à l'état naturel du DPM daté et signé (§7)

**Vu pour être annexé
à l'arrêté n°**

DRL

R03-2018-09-10-007

Arrêté portant délégation de compétence relatif à certains
actes administratifs individuels de gestion de la populaion
pénale MG



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**MISSION DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DE L'OUTRE-MER**

Service du Droit Pénitentiaire

**A Ivry-sur-Seine,
Le 10 septembre 2018**

**Arrêté portant délégation de compétence
relatif à certains actes administratifs individuels de gestion de la population pénale**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-9-11 et D. 80 alinéa 4 ;

Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu la circulaire NORJUSK1240006C du 21 février 2012 relative à l'orientation en établissement pénitentiaire des personnes détenues ;

Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice en date du 28 août 2018 nommant Madame Muriel GUÉGAN en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires, cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-mer à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire en date du 10 septembre 2018 portant délégation de signature à Madame Muriel GUÉGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-mer à l'effet de signer, au nom de la garde des sceaux, ministre de la justice, l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire en date du 10 septembre 2018 portant délégation de signature, article 13 ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation est donnée à Monsieur Henri PENE, directeur hors classe des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Remire-Montjoly en Guyane aux fins d'accomplir les actes suivants :

- 1- Procéder à l'affectation des condamnés des quartiers maison d'arrêt homme et femme vers les quartiers centre de détention homme et femme dans les conditions suivantes :
 - sont concernés les détenus condamnés auxquels il reste à subir au moment où leur condamnation ou la dernière de leur condamnation est devenue définitive une incarcération d'une durée inférieure à deux ans, à l'exception des détenus particulièrement signalés ;
 - la décision d'affectation doit particulièrement prendre en compte le maintien des liens familiaux, les perspectives de réinsertion et la personnalité du détenu ;
 - un maximum de 80 % de la capacité d'accueil (lits) des quartiers centre de détention est mis à la disposition du directeur du centre pénitentiaire ;
 - une copie des décisions d'orientation des condamnés doit être transmise à la mission des services pénitentiaires de l'Outre-mer ainsi que la liste des détenus transférés du quartier maison d'arrêt vers le quartier centre de détention et ce, à chaque transfert effectué.
- 2- Maintenir dans le quartier mineurs jusqu'à l'âge de 18 ans et 6 mois les condamnés, incarcérés au quartier mineurs de l'établissement, atteignant l'âge de la majorité en détention dans les conditions prévues à l'article R 57-9-13 CPP.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Guyane.

La directrice interrégionale,
Cheffe de la mission des services pénitentiaires
d'Outre-mer

Muriel GUÉGAN

DRL

R03-2018-09-12-001

Arrêté portant subdélégation de signature relatif à certains
actes de gestion des personnels des services déconcentrés
de l'administration pénitentiaire MG



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**MISSION DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DE L'OUTRE-MER**

Service du Droit Pénitentiaire

**A Ivry-sur-Seine,
Le 12 septembre 2018**

**Arrêté portant subdélégation de signature relatif à certains actes de gestion des personnels
des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire**

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958 modifiée relative au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaires ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 modifié relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 modifié portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice en date du 28 août 2018 portant nomination de Madame Muriel GUÉGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, cheffe de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer à compter du 1^{er} septembre 2018;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire en date du 10 septembre 2018 portant délégation de signature à Madame Muriel GUÉGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, cheffe de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer à l'effet de signer, au nom de la garde des sceaux, ministre de la justice, l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée dans les établissements suivants à :

- CP BAIE MAHAULT :

M. Nouredine BRAHIMI, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement ;

- MA BASSE TERRE :

M. Olivier VICQUELIN, directeur hors classe des services pénitentiaires, chef d'établissement ;

- CP DUCOS :

M. Philippe PASQUIER, directeur hors classe des services pénitentiaires, chef d'établissement ;

- CP REMIRE MONTJOLY :

M. Henri PENE, directeur hors classe des services pénitentiaires, chef d'établissement ;

- CD LE PORT :

M. Patrice PUAUD, directeur hors classe des services pénitentiaires, chef d'établissement ;

- CD TATUTU :

M. Daniel WILLEMOT, directeur hors classe des services pénitentiaires, chef d'établissement;

CP SAINT-DENIS :

M. Vincent RAVOISIER, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement par intérim;

- MA SAINT PIERRE :

Mme Sandrine NASLOT-BOUTAULT, commandant pénitentiaire, chef d'établissement ;

- CP SAINT PIERRE & MIQUELON :

M. Jean-François MENDIONDO, commandant pénitentiaire, chef d'établissement ;

- CP FAA'A NUUTANIA :

M. Yannick MASSARD, directeur hors classe des services pénitentiaires, chef d'établissement ;

- CP NOUMEA :

M. Régis BAUDOIN : directeur hors classe des services pénitentiaires, chef d'établissement ;

- MA MAJICAVO :

M. Didier HOARAU, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement ;

- SPIP GUYANE :

M. Roland GENEVIEVE , directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation par intérim ;

- SPIP GUADELOUPE :

M. Yvan COLIN, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

- SPIP MARTINIQUE :

Mme Laurence MAUCHERAT, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation;

- SPIP LA REUNION :

M. Philippe ARHAN, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

- SPIP MAYOTTE :

M. Philippe CATHERINE, directeur hors classe des services pénitentiaires d'insertion et de probation par intérim, à compter du 08 août 2018 ;

- SPIP NOUVELLE CALEDONIE :

M. Jean-Claude ELIAC, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

- SPIP POLYNESIE FRANCAISE :

M. Lionel LECOMTE, directeur hors classe des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

- Pour signer les actes de gestion suivants, pour l'ensemble des personnels de toutes catégories, titulaires, stagiaires et non titulaires:

- Les congés annuels ;
- Les autorisations d'absence pour raisons familiales ;
- Les congés maternité ou pour adoption ;
- Les congés paternité ;
- Les congés pour réserve militaire ;
- Les congés de représentation ;
- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation de paiement ou de bénéficiaire sous forme de congés des jours épargnés au titre du CET ;
- Les décisions de demi-traitement ;
- Les retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait ;
- Les notations ;

Article 2 : Subdélégation peut être donnée par le chef d'établissement à un ou plusieurs de ses adjoints afin d'accomplir les actes de gestion visés par l'article 1 ;

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département concerné, au journal officiel de la Polynésie française, au journal officiel de Nouvelle-Calédonie.

La directrice interrégionale,
Cheffe de la mission des services pénitentiaires
d'Outre-mer,

Muriel GUÉGAN